

CARBAZINC® FLASH

Fongicide préventif pour l'arboriculture

Composition	: 76% de Zirame
Type de formulation	: Granulés dispersibles (WG)
Homologation	: n° 9600116
Classement	: T+ - Très Toxique (R22, R26, R41, R43, R48/22) N - Dangereux pour l'environnement (R50/53)

Caractéristiques

CARBAZINC® FLASH est un fongicide multisite inhibant la germination des spores de nombreux agents responsables de maladies de l'amandier, du pommier, du poirier et du pêcher. CARBAZINC® FLASH s'utilise pour le traitement des parties aériennes des cultures. La préparation s'effectue sans poussière et la dissolution dans l'eau est instantanée.

CARBAZINC® FLASH est bien supporté par la végétation et exerce une action physiologique favorable sur celle-ci.

Doses et usages autorisés

Culture	Maladie	Dose	Délai avant récolte (ou stade limite)	Nombre maximal d'applications
Amandier	cloque	0,25 kg/hl	150 jours	3
	tavelure	0,25 kg/hl	150 jours	2
Pêcher	cloque	0,25 kg/hl	Fin floraison	3
Poirier	tavelure	0,25 kg/hl	60 jours	2
Cognassier	taches noires (<i>stemphilium</i>)	0,25 kg/hl	60 jours	4
Nashi				
Pommier	tavelure	0,25 kg/hl	Fin floraison	2

Précautions d'emploi

- Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.
- Porter des gants, des vêtements de protection, un masque de catégorie P2 et un appareil de protection des yeux/du visage pendant toutes les phases de préparation et de traitement.
- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone de 50 mètres par rapport aux points d'eau
- Délai de Rentrée sur parcelle : 48 heures

Mélanges et associations

Se conformer à la réglementation en vigueur et à l'étiquette. Consulter votre technicien habituel.

Conditionnements

4 X 5 kg - palette de 800 kg.

® : Marque déposée et homologation Cheminova Agro France

 **CHEMINOVA**
HELPING YOU GROW

CHEMINOVA Agro France - tél : 04 37 23 65 70 - www.cheminova.fr - cheminova@cheminova.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI